

FERMETURE ANNONCEE DE SITES POLE EMPLOI EN RHONE ALPES

Lors du comité d'établissement de Mardi 4 Novembre, la direction nous a présenté un nouveau schéma immobilier pour la région Rhône Alpes.

L'essentiel du projet a pour objet de fusionner un nombre important de sites .

Par exemple il n'y aurait plus qu'une seule agence à Grenoble intra muros, à St Etienne, à Villeurbanne. Dans le département de l'Ain il n'y aurait plus que 6 sites.

Cette démarche, impulsée par le nouveau directeur régional, fait suite à de nombreux rapports (rapport Boulanger , IGAS) qui demandaient une réduction du nombre de sites et marque la volonté de la direction de faire des économies d'échelle et d'optimiser les moyens. Mais bien au-delà, l'objectif est purement et simplement de faire en sorte que les usagers demandeurs d'emploi et entreprises se déplacent le moins possible dans les sites. Comment ceux ci pourront-ils accéder à un service public de proximité? Pour la direction la réponse se résume à : dématérialisation, offre de service axée sur le 100% web, sous-traitance.

Plus clairement on demandera aux usagers de gérer leur dossier administratif, leur recherche d'offre d'emploi par le biais du site pole emploi.fr.

C'est oublier qu'à l'heure actuelle ces services ne profitent complètement qu'à une partie des usagers. Ces mêmes usagers sont déjà confrontés au quotidien à des dysfonctionnements massifs (pannes informatiques récurrentes, retards de traitement de dossiers, absence d'offres d'emploi réelles et sérieuses).

De plus les conséquences au niveau des conditions de travail des salariés de Pole Emploi et des ressources humaines sont inquiétantes (mutations forcées, chantiers immobiliers à subir, réduction du nombre d'équipes de direction et de postes de directeurs).

Pour toutes ces raisons la CGT ne peut pas cautionner une opération de cette envergure qui reviendrait à modifier en profondeur la conception d'un service public de proximité et de qualité accessible à tous.

Il sera indispensable de se battre dans toutes les instances et d'informer largement pour que soient respectés au mieux les droits des salariés de Pole Emploi Rhône Alpes ainsi que ceux des demandeurs d'emploi et employeurs.

Syndicalement.

Lyon, le 6 Novembre 2014.